

Participation aux travaux du sous-comité Cybermalveillance

Créé par l'Ordonnance Souveraine n° 11.326 du 10 juillet 2025, le sous-comité Cybermalveillance a tenu sa réunion de lancement le 17 octobre.

Composé de représentants des secteurs public et privé spécialisés dans le numérique, ses missions consistent à porter assistance aux particuliers, aux entreprises et aux associations victimes d'actes de cybermalveillance et à mener des actions de sensibilisation sur les enjeux de la sécurité et de la protection de la vie privée numérique.

Particulièrement concernée par ces questions, l'APDP siège au sein de ce sous-comité afin d'apporter une assistance concrète aux victimes, qui la saisissent régulièrement notamment à des fins de suppression de faux comptes sur les réseaux sociaux, de récupération de comptes piratés, et de déréférencement de contenus malveillants.

L'objectif de ce sous-comité : mettre à disposition de la documentation de sensibilisation, et des solutions concrètes pour résoudre rapidement et efficacement les cas de cybermalveillance.

<https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/Un-Etat-moderne/Actualites/Premiere-reunion-du-sous-comite-Cybermalveillance>